



SEANCE ORDINAIRE N° 07/2017 du 05 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 05 octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Bernwiller, dûment convoqués le 28 septembre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

Etaient présents : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*BAUR Patrick
BERHNARD Esther
DELEURY Bernard
DITNER Mathieu
CARTEAUX Dominique
DITNER Joseph
GRASSER Jean-Claude
HELGEN Léonard
GREDEL Pierre-Paul*

*LABARTETTE Lionel
LEBER Marie-Thérèse
RICHERT Hubert
ROTH Jean-Luc
SCHMITT Frédéric
SCHNOEBELEN Gervais
STIMPFLING Bertrand*

Absentes excusées : *Mmes KNECHT Sylvie, ZIROLI Manolita*

Absent : *M. BITSCH Jean-Luc*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer M. SCHNOEBELEN Gervais est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 Décisions budgétaires
- 2 Approbation statuts Communauté de Communes Sud Alsace Largue
- 3 Conventions dépotage des boues
- 4 Infos et Divers

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 21 septembre 2017.

1° DM N°6 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Afin de régulariser l'amortissement des subventions il convient de prendre une décision modificative impactant le Budget Communal.

Monsieur le Maire propose la modification suivante :

C/1311 chapitre 041	dépense d'investissement	+ 14 000 €
C/1321 chapitre 041	recette d'investissement	+ 14 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

2° DM N°3 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Afin d'imputer dans le compte règlementaire les dépenses liées aux frais de personnel M. le Maire propose de transférer les crédits du C/658 au C/6215 soit :

C/658 chapitre 065	dépense de fonctionnement	- 8 000 €
C/6215 chapitre 012	dépense de fonctionnement	+ 8 000 €



A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

3° PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2018

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

À savoir:

BUDGET COMMUNAL

-	Chapitre 21		
	* C/21318	Autres bâtiments publics :	45 000 euros
	* C/2151	Réseaux de voirie :	195 000 euros

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

-	Chapitre 21		
	* C/2131	Bâtiments :	105 000 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018.

4° APPROBATION STATUTS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Monsieur le Maire expose,

VU l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe du 07 août 2015 ;

VU la délibération en séance du Conseil Communautaire, portant le n° C20170901 du 16 septembre 2017, adoptant à la majorité, la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE ;

VU la notification effectuée par Monsieur Pierre SCHMITT, Président de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE, en courrier recommandé avec AR, réceptionné le 21 septembre 2017 ;

Considérant, la nécessité de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE, afin de les mettre en cohérence avec la loi NOTRe du 07 août 2015 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 16 voix Pour et 1 Abstention :

- **D'APPROUVER** la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE telle qu'annexée ;
- **DE DEMANDER** au Maire de transmettre la délibération prise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE en même temps que la transmission au contrôle de légalité.

5° DÉPOTAGE DES BOUES

M. DITNER Mathieu a pris contact avec la station d'épuration de Sausheim afin de connaître les modalités de dépôtage des boues des lagunes.



Le coût est d'environ 40 € TTC la tonne de boues pour une siccité de 8% auquel il faut rajouter le coût du transport. Il y aura lieu de budgétiser un coût global d'environ 3000€.

Un courrier de demande de dépotage des boues devra être adressé au responsable de la station d'épuration de Sausheim.

6° INFOS et DIVERS

- La réunion de la commission urbanisme se tiendra le 18/10/2017 à 20h00.
- Il faudra rappeler, dans le prochain bulletin communal, qu'il serait souhaitable que tous les administrés mettent le n° de voirie sur leur maison.
- Compteur linky : est-on obligé de les installer ? : La commune n'a pas la compétence. Celle-ci relève du syndicat d'électricité.
- Est-ce que le règlement de l'eau sera modifié une fois la compétence transférée à la COMCOM ? La COMCOM reprendra intégralement les services du SIAEP au 01/01/2020.
- Ligue contre le cancer : M. GENSBITTEL Hubert est en charge de la quête à partir de 2018. M. SCHITTLY tient à le remercier.
- Déménagement de la mairie : pendant les travaux d'une durée de 8 à 10 mois la mairie sera déplacée temporairement au 1, place de la Mairie et ce à partir du début d'année 2018. Une information sera faite aux administrés.
- Repas des personnes âgées : il aura lieu le 06/01/2018 dans la salle J.J. Henner. Les enfants de la classe de Mme HARTMANN souhaiteraient venir chanter et par la même occasion récolter des fonds pour leur classe de découverte.
- Lecture du compte-rendu de la réunion déco du mercredi 04/10/2017. Prévoir brigade verte pour le 08/12/2017.
- Une formation sur l'éclairage public sera donnée par M. LEBEL, pour les élus et le personnel communal, semaine 46.
- Voie verte : il a été demandé au bureau d'étude MERLIN de faire une esquisse de l'aménagement de la rue des Bergers et de la rue des Fleurs.
- La rue J.J. Henner sera fermée de l'intersection de la rue J.J. Henner et de la rue Delattre jusqu'à l'intersection de la rue J.J. Henner et de la rue des Seigneurs du 16/10/2018 au 10/11/2018.

Seuls le bus, les riverains et ayant droit (la poste, le ramassage des OM, les commerçants ambulants, ...) de la rue des Seigneurs seront habilités à l'emprunter.

- Un nouveau devis a été demandé pour la signalisation horizontale d'une bande cyclable sur la RD traversant la commune historique de Bernwiller.

Il y a lieu de faire un dossier de demande de subvention et de demander l'autorisation, pour les travaux, à l'unité routière.

- Réunion du 29.09.17 avec l'agence de l'eau et le département concernant la suite des travaux d'assainissement. Il est envisagé de lancer l'appel d'offre de la 2^{ème} tranche des travaux avant le transfert de compétence à la COM COM au 01/01/2018

Fin de la séance : 23h20